



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 21 mars 2022
Date d'affichage : 21 mars 2022

SEANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Vensot.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Loïc CHATARD, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLÈRE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents :

Marc CARRIAS, Luc CHAPUT, André DEMAY, Fabienne GASTON, Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Brigitte BILLEBAUD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-50 : ALSH ADOS - ORGANISATION DU SEJOUR PRINTEMPS POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de sa compétence ALSH extrascolaire, la communauté de communes Plaine Limagne poursuit une politique d'animation auprès du public ados. Afin de permettre aux jeunes de vivre et de pratiquer des activités innovantes et différentes du milieu familial, renforcer le bien-vivre ensemble, des mini-séjours multi-activités sont proposés. Visant la découverte culturelle et environnementale, il est proposé, aux côtés des activités consommatrices, des activités de découverte culturelle et environnementale.

Pour l'année 2022, il est proposé d'organiser un séjour printemps (4 jours/3 nuits), la première semaine des vacances de printemps 2022.

Ainsi, un mini-séjour printemps est proposé (4 jours/3 nuits), la première semaine des vacances de

printemps, au parc omnisport à Vichy pour 24 jeunes du territoire Plaine Limagne. Les activités proposées sont : badminton, escrime, découverte de la ville....

Le budget prévisionnel s'élève à 6 500 €, le reste à charge de la communauté de communes Plaine Limagne est estimé à 2 000 €.

En fonction du budget prévisionnel du séjour présenté, il convient de définir la tarification de ce séjour. Il est rappelé que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) exige de définir au minimum deux tranches tarifaires prenant en compte les ressources des familles.

Il est proposé une tarification dégressive suivant le quotient familial, en cohérence avec la tarification des ALSH Plaine Limagne, comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	HABITANT CCPL	HABITANT HORS CCPL
1 à 550	80,00 €	104,00 €
551 à 750	100,00 €	130,00 €
751 à 950	120,00 €	156,00 €
951 à 1 200	140,00 €	182,00 €
1 201 à 1 500	160,00 €	208,00 €
1 501 à 2 000	180,00 €	234,00 €
2 001 et plus	200,00 €	260,00 €

Afin de permettre l'accès aux séjours aux plus faibles revenus, une participation financière via le dispositif Aides aux vacances enfants (Ave), géré par Vocaf, service commun des caisses d'allocations familiales, est versée en fonction des ressources des familles bénéficiaires (de 1 à 700).

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le budget prévisionnel du séjour au parc omnisport de Vichy et la grille tarifaire ci-dessus ;
- d'autoriser le président à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision ;
- les crédits seront inscrits au budget 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 04 avril 2022

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD